

SEANCE DU 14 MARS 2008, à 20H30

L'an deux mille huit, le quatorze mars, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Ménérol proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. PROCES-VERBAL de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an 2008, le 14 mars à 20h30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 9 mars, se sont réunis dans le foyer de la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en date du 11 mars 2008, conformément aux articles L.2122-7 et L. 2122-8 du CGCT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DE CARVALHO Nadine, AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

En l'absence du Maire sortant, la séance a été ouverte sous la présidence de Nadine de CARVALHO, 1^{ère} adjointe, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs :

DE CARVALHO Nadine, AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Paul CHERVALIER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jérôme DE ABREU.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin.

Le Président,

Vu les articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du CGCT,

A invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues dans ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu : Madame Nadine DE CARVALHO : 19 voix

Madame Nadine DE CARVALHO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été installée.

Madame Nadine DE CARVALHO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2. DEFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que définir le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Madame le Maire propose donc la création de 5 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à 5,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celles du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

A obtenu : Monsieur Alain VASSORT : 19 voix

Monsieur Alain VASSORT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au Maire. Il sera chargé des questions relatives à l'action sociale et à la vie associative, culturelle et sportive.

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

A obtenu : Madame Christine CHALARD : 19 voix

Madame Christine CHALARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjoint au Maire. Elle sera chargée des questions relatives aux affaires scolaires et périscolaires ainsi des questions relatives à la jeunesse.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

A obtenu : Monsieur Philippe COUTURIER : 19 voix

Monsieur Philippe COUTURIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire. Son domaine d'attribution concernera l'environnement, le cadre de vie et les espaces verts, le patrimoine.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

A obtenu : M. Jean-Jacques LEVADOUX : 19 voix

Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint au Maire. Il s'occupera des dossiers concernant la voirie, les chemins communaux, la circulation, la logistique, les fêtes et cérémonies.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19

A obtenu : Monsieur Michel LAURENT : 19 voix

Monsieur Michel LAURENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} adjoint au Maire. Il sera en charge des questions relatives à l'urbanisme et aux réseaux, à l'assainissement.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Les Membres du Conseil Municipal